



64200

20160046

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

Séance publique du 28 juin 2016

L'an deux mille seize, le vingt-huit juin à 19h00, les membres du conseil municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 juin 2016 conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : M. Paul Baudry, Maire, Mmes et MM. Gallot, Davril, Yaouanc, Lahorgue, Bonzon, Etchegaray, Gay, Bigoteau, Etcheverry, Recart, Sorhais, Vigier et Gony.

Absents excusés : Mmes et MM. Dallet (procuration à Mme Gallot), Uhaldeborde et Bigé (procuration à M. Lahorgue)

Absents : Mme Delettre et M. Klisz

Secrétaire de séance : M. Francis Davril

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14

Nombre de votants : 14

N° 6 : Objet : Fixation du nombre de membres du C.C.A.S.

Le Maire rappelle qu'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), présidé par le Maire, existe de plein droit dans chaque commune.

Il revient en revanche au Conseil Municipal de fixer le nombre de membres que comptera son conseil d'administration

Ce nombre ne peut être inférieur à 8, ni supérieur à 16, sachant que la moitié de ces membres sera élue par le conseil municipal et la seconde moitié nommée par le Maire sur proposition des associations départementales.

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL

FIXE à 10 le nombre de membres du Conseil d'administration du C.C.A.S.

Vote : 14

Pour : 16 (dont 2 procurations)

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

P. Baudry

